EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC

AR PREFECTURE

016-211601208-20201125-D2020813-DE

Regu le 26/11/2020



délibération : D 2020_8_13 L' an deux mille vingt, le mercredi 25 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de

Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en

exercice: 19

Date de convocation du : 17 Novembre 2020

Présents: 17

Présents: Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul, Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame

Votants: 19 SARRAT Rémi, I SCHWARTZWE Dominique, Mada

SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony,

Madame CORBIN Manitraritiana

Objet: Autorisation de stationnement du Food Truck du restaurant "Le Chat Bourg" sur le place des

Rampeaux

Pouvoirs:

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte Madame PRUDHOMME Cécile a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne Marie

Absent(s): Monsieur TRANCHET Jean-Pierre

Excusé(s): Madame PRUDHOMME Cécile

Secrétaire de Séance: Monsieur Rémi SARRAT

Madame le Maire informe son Conseil Municipal que Monsieur Ivan GOTFREDZEN, gérant du restaurant « Le Chat Bourg » a formulé une demande de stationnement provisoire à titre gracieux de son Food Truck sur la place des Rampeaux pour la période durant laquelle son établissement est fermé au public.

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 14 décembre 2012, le Conseil Municipal a fixé le montant de la redevance à 45 € par jour de stationnement à compter du 1er janvier 2013.

Madame le Maire demande à son Conseil Municipal de se prononcer :

- pour un stationnement exceptionnellement gratuit du Food Truck du restaurant « Le Chat Bourg » en attendant que son établissement puisse ré-ouvrir au public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE que le Food Truck du restaurant « Le Chat Bourg » se stationne gratuitement sur la place des Rampeaux en attendant la réouverture de son établissement.

Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0

Madame le Maire Anne-Marie TERRADE Emis le 25/11/2020, transmis en préfecture et rendu exécutoire le 26/11/2020

